



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Intérieur
et à la Grande Région

Direction de l'Aménagement Communal
et du Développement Urbain



-> technique
Copie: ce

Références : 16670/34C
Differdange

Luxembourg, le 25 septembre 2012

Affaire suivie par : Claudine SCHMIT



Commissariat de District de
Luxembourg
c/o
Monsieur le Commissaire de District
4, rue de Nassau
L-2213 LUXEMBOURG

Monsieur le Commissaire de District,

Je vous prie de bien vouloir informer les Autorités Communales de Differdange que j'approuve la délibération du Conseil Communal du 25 juillet 2012 portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Niedercorn, Commune de Differdange, au lieu-dit «*zwësche Lauterbännchen*», présenté par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Differdange pour le compte de la société des hôtels du Luxembourg.

Cette décision est basée sur l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La présente décision sort de ses effets sans préjudice des charges qui grèvent ou pourront grever les fonds en question en vertu de dispositions à prendre sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

En exécution de l'article 7 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la présente décision dans un délai de trois mois.

Il échet de rappeler qu'il y a lieu d'exécuter les dispositions de l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988 telle que modifiée afin de mener à bon terme la présente procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire de District, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région



Jean-Marie HALSDORF

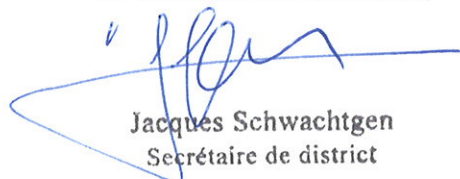
No. 1001121CK

Transmis à Monsieur le Bourgmestre de

la commune de Differdange
pour information.

Luxembourg, le 01 octobre 2012

Le Commissaire de district.



Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district